

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020 à 21h

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie		X	Procuration à Jocelyne Fert
MARTINEZ	Eric		X	Procuration à Laurent Bonzom
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

DM 2020 02

Madame le Maire propose une décision modificative, qui s'établit comme suit :

- C/041-1687 :	+ 4€
- C/132 :	- 4€
- C/231 :	- 28735€
- C/238 :	+ 28735€
- C/231 :	- 2151.00€
- C/20412 :	+ 2151.00

A noter que cette décision modificative est une opération blanche, puisqu'elle s'équilibre à 0€ et ne concerne que des changements de comptes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Aide aux communes des Alpes Maritimes

L'association des Maires de France, l'association des Maires d'Ariège et la communauté de communes nous proposent de nous associer à l'aide à apporter aux communes des Alpes Maritimes.

Pour mémoire, la commune a déjà participé à une opération similaire pour les zones sinistrées de l'Aude en 2018 et pour le séisme du Teil en 2019. Madame le Maire suggère que le Conseil Municipal vote une somme de 250€ en faveur des communes sinistrées des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire d'effectuer le virement de la somme sur le compte dédié à cet effet.

Réserves d'eau : Bouch, Péré / Espalats

La réserve d'eau de Bouch a été posée à l'endroit prévu.

Le responsable de la sécurité incendie au SDIS est venu vérifier l'installation sur place. Tout est conforme, il ne manque qu'un panneau spécial. Les pompiers de St Girons doivent venir remplir la réserve. La clôture sera bientôt installée.

Pour la réserve de Péré, la situation semble bloquée. Le département s'oppose au placement en bord de départementale, car trop dangereux. Les autres possibilités rencontrent l'opposition des propriétaires ou des fermiers. Or ce hameau n'est situé qu'à 700 mètres de la borne incendie du village.

C'est pourquoi Madame le Maire propose que la seconde bache à eau, qui a été livrée et facturée, soit installée aux Espalats, sur la place, après les bornes de tri. Les pompiers sont d'accord pour cet emplacement, la parcelle est communale et la zone de retournement est suffisante pour le camion.

Si le Conseil Municipal approuve cette solution, Madame le Maire entamera des démarches auprès de la préfecture pour déplacer le projet et ne pas perdre l'avantage de la DETR qui finance l'opération à 50%.

Après discussion, les conseillers municipaux sont d'accord pour installer de cette réserve aux Espalats.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la modification de cette opération.

DETR 2021 pour le pont des Bouynéous et FDAL

Madame le Maire rappelle que le pont des Bouynéous avait fait l'objet en 2008 d'une expertise des services de l'Etat qui avaient repéré une fissure sous le pont. En 2014, une expertise menée par Val' Couserans a conclu à la nécessité de renforcer le pont par des croisillons métalliques. Les travaux ont été faits par la SCOOP en octobre 2015.

Depuis les camions continuent à emprunter ce pont et la chaussée bouge.

Il est donc proposé de réaliser une dalle de répartition de charge, afin de sécuriser l'ouvrage. Le devis réalisé par la SCOOP s'élève à 22 500.00€ et 1050.00€ pour le goudronnage en tri-couche de la chaussée.

Il s'agit du seul accès au hameau des Bouynéous, où l'on dénombre plusieurs familles, et cinq exploitations agricoles (2 stabulations). C'est pourquoi Madame le Maire propose de déposer une demande de DETR avant le 31/12, à hauteur de 50% du montant HT, au titre des travaux sur les ouvrages d'art pouvant poser des problèmes de sécurité. Il est également possible de demander un financement complémentaire dans le cadre du FDAL.

Vu l'utilité évidente de ces travaux, les conseillers pensent qu'il faut demander la DETR pour 50% et aussi du FDAL.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de réaliser les dossiers nécessaires à cette opération.

Subvention dans le cadre de la restauration du patrimoine vernaculaire

Madame le Maire explique qu'il est possible de faire faire des restaurations d'éléments de patrimoine en obtenant des subventions départementales (30%) et régionales (20%). Une des conditions d'obtention est de présenter un dossier de 10 000€ au moins. Compte tenu de ce qui avait été discuté lors du vote du budget, elle propose la restauration du lavoir des Bouynéous et de la croix de l'entrée du Ratabou.

Un devis a été demandé à l'entreprise Milhorat. Il s'élève à 18456.00€ pour le lavoir ; la croix de l'entrée du Ratabou n'est pas encore chiffrée.

Il faudra ensuite proposer un dossier à l'architecte du PNR, qui organisera la venue d'un architecte du CAUE pour préconisations.

Après discussion les conseillers pensent qu'il faut lancer le projet et après en avoir délibéré, ils se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de réaliser les dossiers nécessaires à cette opération.

CCCP : Compétence action sociale

Le conseil communautaire a délibéré hier soir en faveur de la modification de la compétence action sociale gérée par le CIAS. Il s'agit de déplacer la compétence Maisons de Santé Pluri professionnelles du chapitre CIAS. Ainsi les décisions concernant ces institutions seront prises par l'ensemble du conseil communautaire (119 conseillers) et non par le seul CIAS, composé de 11 conseillers communautaires et 10 représentants d'associations.

Chaque conseil municipal a un délai de 3 mois pour approuver ou non cette modification de compétences.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etude de faisabilité pour une halle

Nous sommes toujours dans la problématique : réaliser l'étude sur la place ou devant la salle des fêtes. L'architecte a

fait un second montage pour aider à la prise de décision.

Pour mémoire, un projet sur la place sera deux fois plus grand qu'un projet devant la salle.



L'architecte viendra pour le prochain conseil s'il est disponible.

Défibrillateur

Les défibrillateurs avaient été prévus sur le budget 2020, car l'un d'eux, celui de la salle des fêtes devait être installé pour le 01 01 2021. Or plusieurs éléments sont intervenus entre temps :

- Le coût des appareils et la possibilité de les louer plutôt que de les acheter
- La maintenance annuelle obligatoire qui pourrait être regroupée
- La possibilité si les lieux sont proches de diminuer le nombre d'appareils installés à condition qu'il y ait un fléchage adéquat. On pourrait donc imaginer ne mettre qu'un défibrillateur pour la mairie et la salle des fêtes.
- La communauté de communes est prête à organiser courant 2021 une commande groupée, ce qui permettrait de diminuer les prix.

Au total deux pourraient suffire. Le procédé location peut être plus intéressant pour bénéficier de l'évolution des appareils, des normes. On pourra associer des séances d'information voire de formation pour la population.

La séance est levée à 23 h 10